Anafé

Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers

RAPPORT D'ACTIVITE

2010

Anafé - 21 Ter rue Voltaire - 75011 Paris Tél/Fax : 01.43.67.27.52 - Permanence juridique : 01.42.08.69.93

Qu'est-ce qu'une zone d'attente (ZA)

Une zone d'attente est un espace dans lequel un étranger arrivant en France attend d'être autorisé (ou non) à entrer sur le territoire national. De tels espaces existent aujourd'hui dans les aéroports, les ports et les gares qui desservent l'international. Ces espaces ne sont pas considérés comme des portions du territoire français et, du fait de cette fiction juridique, les étrangers qui s'y trouvent ne sont pas considérés comme officiellement en France. Leurs droits s'en trouvent donc restreints.

Depuis la loi n° 2011-672 du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité, « Lorsqu'îl est manifeste qu'un groupe d'au moins dix étrangers vient d'arriver en France en dehors d'un point de passage frontalier, en un même lieu ou sur un ensemble de lieux distants d'au plus dix kilomètres, la zone d'attente s'étend, pour une durée maximale de vingt-six jours, du ou des lieux de découverte des intéresses jusqu'au point de passage frontalier le plus proche ».

Qui peut être maintenu en zone d'attente

- Un étranger demandant l'asile à la frontière
- un étranger qui ne remplit pas les conditions d'entrée en France ou dans un autre État Schengen,
- un étranger qui ne remplit pas les conditions d'entrée dans un État hors Schengen s'il transite par la France

Ces personnes peuvent être maintenues en ZA le temps strictement nécessaire à l'organisation de leur renvoi ou de l'examen de leur demande si elles sollicitent l'asile à la frontière, et pour une **durée maximum de 26 jours**.

Le maintien en zone d'attente est prononcé par la PAF pour une durée initiale de quatre jours (article L.221-3 du CESEDA). Au terme de quatre jours et dans l'hypothèse où elle le souhaite, l'administration sollicite du juge des libertés et de la détention l'autorisation de prolonger ce maintien pour huit jours au plus (article L.222-1 du CESEDA). A l'expiration de ce délai, l'administration peut à nouveau lui demander une prolongation « *exceptionnelle* », qui peut atteindre au maximum huit jours supplémentaires (article L.222-2 du CESEDA).

Ainsi et sauf exception, un étranger ne peut donc pas être maintenu plus de vingt jours au total.

Cependant l'article L. 222-2 prévoit également que lorsque l'étranger non admis à pénétrer sur le territoire français dépose une demande d'asile dans les six derniers jours de cette période de maintien en zone d'attente, soit entre les quatorzième et vingtième jours du maintien, celle-ci est prorogée d'office de six jours à compter du jour de la demande.

Raison pour laquelle la Loi du 16 juin 2011 prévoit un maintien en zone d'attente d'une durée maximale de vingt-six jours.

L'Anafé

L'Anafé, Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers, a été créée en 1989 par plusieurs organisations de défense des droits de l'homme et syndicats de professionnels du transport afin de fournir une aide juridique et humanitaire aux étrangers maintenus en zone d'attente - notamment les demandeurs d'asile -, et de veiller à ce que soit assuré, dans le traitement réservé par les pouvoirs publics aux étrangers aux frontières, le respect tant du droit français que des conventions internationales ratifiées par la France.

Depuis sa naissance, l'Anafé exprime ses préoccupations concernant la situation des étrangers non admis sur le territoire français, et notamment des personnes vulnérables, tels que les demandeurs d'asile, les mineurs isolés étrangers, les personnes malades ou victimes de violences.

Son action principale est de :

- veiller au respect des droits des étrangers se présentant à nos frontières,
- œuvrer pour une modification de la législation sur la zone d'attente,
- mettre en lumière les dysfonctionnements des procédures de maintien et de refoulement aux frontières.

L'association dispose aujourd'hui d'une expérience de terrain et d'une expertise juridique reconnues tant par les pouvoirs publics (réunions avec les ministères de l'Intérieur et de l'Immigration, l'OFPRA ou la police aux frontières), que par des organisations internationales.

L'action de l'Anafé est renforcée par son droit d'accès permanent en zone d'attente de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle depuis la conclusion d'une **convention** avec le ministère de l'Intérieur, le 5 mars 2004, marquant l'aboutissement de discussions engagées depuis 2001. En vertu de celle-ci, l'Anafé est la seule association à y être présente pour assister les personnes maintenues administrativement et juridiquement (la Croix-Rouge y assurant une assistance humanitaire).

La signature de cette convention, renouvelée depuis, a amélioré les conditions d'observation de l'Anafé, lui permettant ainsi d'exercer une assistance juridique renforcée auprès des étrangers.

L'Anafé, cependant, ne cesse de revendiquer la présence d'une permanence d'avocats en zone d'attente accessible à tous les étrangers maintenus - puisqu'elle ne peut en aucun cas se substituer à ce service qui devrait être financé par l'Etat -, et de chercher à étendre son droit d'accès permanent aux autres zones d'attente, notamment à Orly, en province ou en outre-mer.

Ainsi, à **Orly**, l'Anafé ne dispose pas d'un accès permanent, et seuls les membres de l'Anafé disposant d'une « carte visiteur » délivrée par le ministère peuvent s'y rendre, tout comme dans les autres zones. Depuis juillet 2006, le numéro de la permanence téléphonique fait l'objet d'un affichage permanent dans la zone d'attente. En outre, courant 2010, les négociations concernant la mise à disposition d'un local équipé de matériel informatique et d'un téléphone ont abouti, mais en l'absence de convention d'accès permanent, seuls les visiteurs habilités peuvent s'y rendre et l'utiliser.

Les objectifs de l'Anafé

L'Anafé a pour objet de veiller à ce que les personnes vulnérables, prioritairement les demandeurs d'asile à la frontière et les mineurs isolés, soient informées de leurs droits et aient accès à la procédure d'asile :

- information sur leurs droits et la procédure d'asile
- enregistrement de la demande d'asile
- accès à des voies de recours effectives
- mise en lumière des mauvaises pratiques au sein des zones d'attente

Les actions de l'Anafé

L'Anafé n'a pas vocation à assurer une assistance juridique permanente à tous les étrangers en zone d'attente. Son objectif premier est d'en assurer la visibilité et d'être régulièrement présente dans une perspective d'observation et de dénonciation, afin d'en révéler les dysfonctionnements.

La convention de droit d'accès permanent en zone d'attente de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle et deux permanences téléphoniques nous permettent d'observer la situation, d'avoir des échanges réguliers avec les autorités concernées, en particulier les services de la Police aux frontières (PAF), de venir en aide à quelques personnes, de dénoncer – lorsque l'Anafé en a connaissance – le non respect des droits des personnes rencontrées, de décrire la situation dans différents types de documents et de faire régulièrement des recommandations aux pouvoirs publics.

Pour venir en aide aux étrangers en difficulté aux frontières, l'Anafé met en place deux permanences juridiques, l'une téléphonique et l'autre physique pour la zone d'attente de Roissy.

Un objectif essentiel de l'Anafé est de témoigner auprès des administrations concernées, des magistrats et de l'opinion publique de la situation en zone d'attente. La sensibilisation de l'opinion et les différentes interventions auprès des autorités compétentes font partie des facteurs susceptibles d'assurer un meilleur respect des droits des maintenus, notamment des demandeurs d'asile et des mineurs.

Ces témoignages, qui prennent essentiellement la forme de rapports écrits, sont rendus possibles grâce aux visites effectuées sur sites et grâce aux informations recueillies par le biais de ses permanences juridiques. Cette diffusion est nécessaire pour que les différents intervenants dans la procédure d'admission sur le territoire soient sensibilisés et informés de la situation tant matérielle que juridique qui prévaut pour les étrangers en difficulté aux frontières. Au fil des années, cette fonction d'alerte reçoit un écho de plus en plus large.

Les permanences juridiques

Deux permanences sont assurées par des bénévoles et stagiaires et l'activité est coordonnée par les salariés. Des séances de formation et d'échanges sont régulièrement organisées du fait de leur renouvellement et de l'évolution constante du droit et de la jurisprudence dans ce domaine.

Les intervenants de l'Anafé accompagnent juridiquement les étrangers, mais cet accompagnement dépasse souvent le simple aspect juridique. Parce qu'ils sont souvent perdus et épuisés, assister juridiquement les étrangers à la frontière permet également de leur apporter un soutien moral ne serait-ce qu'en les éclairant sur leur situation administrative, sur la procédure, sur les différentes issues possibles ou en contactant leur famille. Tenir une permanence au sein de la ZAPI 3, lieu d'enfermement, signifie pour les intervenants de l'Anafé, parfois confrontés à des situations humainement très dures, travailler constamment dans l'urgence.

- Permanence juridique en zone d'attente de Roissy Charles de Gaulle

Celle-ci prévoit l'habilitation d'une équipe de quinze personnes, sans obligation d'horaire, le droit de s'entretenir librement et confidentiellement avec les personnes maintenues, hors des phases judiciaires et administratives de la procédure, et la tenue de réunions mensuelles avec la PAF à propos des questions d'application de la convention. L'Anafé dispose d'un bureau situé à l'étage du lieu d'hébergement de la zone de Roissy, la ZAPI 3.

- Permanence téléphonique

Une permanence téléphonique fonctionne depuis 2000, elle a été conçue avec un numéro unique et est maintenue jusqu'à ce jour alors même que l'Anafé est désormais présente dans la zone d'attente de Roissy CDG. Elle permet d'offrir une assistance aux personnes qui se trouvent dans d'autres zones d'attente (Orly, province) et de seconder la permanence de Roissy. Pour les personnes maintenues qui n'ont pas les moyens de payer un avocat, la permanence téléphonique constitue l'unique moyen d'obtenir une assistance juridique.

RAPPORT D'ACTIVITE

I/ INFORMATION ET ASSISTANCE JURIDIQUE

1 – Cadre de l'Assistance juridique

Lorsqu'ils ne sont pas admis à pénétrer sur le territoire français, les étrangers qui se présentent aux frontières peuvent être maintenus dans une zone d'attente pendant une durée maximum de vingt six jours. La grande majorité est maintenue dans la zone de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle (85 % des placements en 2009).

Pour l'année 2010, aucune statistique officielle ne nous a à ce jour été fournie par l'administration¹ concernant le nombre de :

- demandes d'asile enregistrées à la frontière
- personnes admises sur le territoire (+ motifs d'admission)
- personnes non admises sur le territoire français
- personnes placées en lieu d'hébergement (ZAPI 3)
- personnes placées en garde-à-vue
- personnes réacheminées
- mineurs isolés étrangers

Concernant les personnes suivies par l'Anafé entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010 – toutes zones d'attente confondues – 1009 fiches de suivi ont été créées sur le site intranet de l'Anafé, qui se déclinent de la façon suivante :

- 610 demandeurs d'asile (DA)
- 385 non admis (NA)
- 14 situations de transit interrompu (TI)
- 23 dont le motif de maintien reste inconnu
- 147 familles
- 74 mineurs isolés

Les interventions de l'Anafé en 2010

- assistance et défense des personnes étrangères maintenues en zone d'attente, et notamment des demandeurs d'asile à la frontière et des mineurs isolés
- visites des zones d'attente et coordination des visites des associations membres habilitées
- observation des audiences au tribunal de Bobigny et Créteil où sont présentés les demandeurs d'asile placés en zone d'attente
- élaboration et diffusion de documents d'information sur les questions liées à l'accès au territoire
- sensibilisation de l'opinion et interventions auprès des autorités compétentes pour un meilleur respect des droits des demandeurs d'asile
- recours en annulation auprès du tribunal administratif de Paris pour les demandeurs d'asile
- préparation des demandeurs d'asile aux entretiens avec un officier de protection de l'OFPRA
- suivi des personnes refoulées

_

¹ OFPRA, ministère de l'Intérieur, PAF.

Interventions spécifiques de l'Anafé:

- auprès des consulats et préfectures après la circulaire du 21 septembre 2009
- auprès des bâtonniers compétents concernant des plaintes contre leurs avocats de personnes maintenues en zone d'attente
- auprès du HCR concernant des réfugiés statutaires maintenus en zone d'attente et menacés de renvoi vers leur pays d'origine
- auprès des avocats du Tribunal Administratif de Paris (fiche technique « Audiences au Tribunal administratif de Paris -Requêtes déposées par l'Anafé », nov. 2010)

> Saisines/interventions classiques Anafé :

- réunions mensuelles avec la Police aux Frontières (PAF)
- saisine de la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité (CNDS)
- demandes de réexamen
- mission d'informations : explication procédure
- saisine du Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR)
- saisine du défenseur des enfants
- saisine du juge des libertés et de la détention (JLD)
- saisine du procureur en cas de violences
- saisine de l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA) sur défaut de confidentialité en zone d'attente d'Orly

• L'organisation des permanences juridiques de l'Anafé

<u>a - Permanence juridique en zone d'attente de Roissy Charles de Gaulle</u>

La Convention signée avec le Ministère de l'Intérieur prévoit l'habilitation d'une équipe de quinze personnes, un droit d'intervention permanent en ZAPI 3, sans obligation d'horaire, le droit de s'entretenir librement et confidentiellement avec les personnes maintenues, hors des phases judiciaires et administratives de la procédure, et la tenue de réunions mensuelles avec la PAF à propos des questions d'application de la convention.

L'Anafé dispose d'un bureau situé à l'étage du lieu d'hébergement de la zone d'attente de Roissy, la ZAPI 3 : il s'agit d'une chambre qui a été transformée en bureau. L'association est présente en moyenne trois ou quatre jours sur sept. Le bureau est ouvert en général de 10h à 18h mais l'Anafé n'a pas d'obligation d'horaire. La permanence est tenue par des bénévoles (disponibles un jour par semaine) et stagiaires. Ils se rendent en binôme en ZAPI 3.

De manière générale, une centaine d'étrangers est maintenue chaque jour. Dès lors, les intervenants de l'Anafé, qui sont très sollicités, travaillent dans l'urgence et ne peuvent pas donner suite à toutes les demandes.

Le suivi individuel consiste principalement à informer les maintenus sur les procédures en cours les concernant. Il s'agit donc d'examiner avec eux les raisons de leur venue en France, de les conseiller et, dans certains cas, de les assister pour une demande d'asile ou une demande de réexamen auprès du ministère de l'Intérieur et de l'OFPRA, de les orienter vers les avocats, d'intervenir auprès des autorités compétentes notamment pour demander l'assistance d'un interprète, d'alerter la délégation du HCR pour la France lorsque la protection d'un demandeur d'asile est sérieusement en danger, de saisir éventuellement les autres partenaires au niveau européen, de tenter de saisir le juge administratif ou le tribunal pour enfants en cas de danger.

b – Permanence téléphonique

La permanence téléphonique fonctionne dans trois associations membres de l'Anafé (LDH, GISTI, Amnesty International section française) les lundi, mardi et jeudi, puis au siège de l'Anafé les mercredi et vendredi aux fins d'assurer un meilleur suivi. Les permanences sont assurées à chaque fois par deux bénévoles.

Pour la tenue des permanences, il est nécessaire d'organiser régulièrement **des séances de formation** et d'échanges à l'attention des bénévoles et stagiaires du fait du renouvellement de ces derniers et de l'évolution constante dans ce domaine. L'Anafé organise également une **formation continue**.

Durant l'année 2010, des formations ont été organisées en ce sens sur :

- Les directives européennes et accords de réadmission / Migreurop (27 avril 2010)
- L'Asile / Amnesty International (18 mai 2010)
- Le suivi des cas individuels / Anafé (14 décembre 2010)

2 - Campagne d'observation des audiences

L'Anafé assiste une à deux fois par semaine aux audiences du Tribunal de Grande Instance de Bobigny et de Créteil afin d'observer les audiences « 35 quater ». Ces observations permettent à l'Anafé d'avoir des informations sur le déroulement de l'audience, de faire le suivi des personnes rencontrées lors des permanences et d'adapter ses interventions en fonction de l'évolution des pratiques et de la jurisprudence.

En 2010, les intervenants Anafé ont également assisté à plusieurs audiences de la Cour d'appel de Paris et ont accru leurs observations au Tribunal Administratif de Paris. En outre, certains bénévoles et stagiaires se rendent au tribunal de Bobigny afin d'observer les audiences correctionnelles pour refus d'embarquement.

En effet, lorsqu'une personne refuse d'embarquer, la PAF peut la placer en garde à vue afin qu'elle comparaisse devant le tribunal correctionnel pour soustraction à l'exécution d'une mesure de refus d'entrée en France (article L 624-1 du CESEDA). Devant le tribunal correctionnel, les personnes peuvent être condamnées à trois mois de prison ferme et/ou à trois ans d'interdiction du territoire.

Cette expérience est extrêmement traumatisante ; après un séjour en zone d'attente, les personnes sont transférées en prison puis, selon les cas, en centre de rétention pour à nouveau subir une tentative d'éloignement.

Ces observations permettent à l'Anafé de publier des rapports qui mettent en lumière les dysfonctionnements dans l'application de la loi concernant les demandes d'admission sur le territoire, y compris au titre de l'asile. L'Anafé formule ensuite des recommandations visant à changer les pratiques qui s'avéreraient contraires à la législation en vigueur.

3 - Visites des zones d'attente

L'Anafé assure la coordination des visites des associations membres titulaires d'une « carte visiteur » dans l'ensemble des zones d'attente françaises.

Dans le cadre de la Convention d'accès permanent signée entre le ministère de l'Intérieur et l'Anafé en 2004, l'Anafé coordonne également les visites des aérogares de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle.

Par ailleurs, l'association organise de façon régulière - dans l'ensemble des zones d'attente - des campagnes de visites pour les associations habilitées et les parlementaires, et saisit le HCR ainsi que le contrôleur général des lieux de privation de liberté

Au cours de l'année 2010, l'Anafé a coordonné l'organisation de plus de 20 visites de ses représentants, et de ceux des associations membres habilitées dans les zones d'attente françaises.

Lyon St Exupéry : 5Bordeaux Mérignac : 2

- Marseille: 5 - Paris: 13

Dans le but d'améliorer nos informations sur la zone d'attente d'Orly, une campagne de visite et d'observation a été organisée en novembre 2010 (voir annexes) et qui a conduit au renforcement de notre présence sur cette zone.

4 - Suivi des personnes refoulées

Dans le cadre de ces actions, l'Anafé s'est préoccupée du sort des personnes dont l'admission sur le territoire français a été refusée et qui ont été refoulées dans leur pays de provenance ou d'origine.

L'Anafé s'est fixée comme objectif depuis 2007 de mettre en place un système de suivi des personnes refoulées, qui concerne à la fois les conditions en France de leur refoulement et leur situation lors de l'arrivée dans le pays de réacheminement, leur pays d'origine ou un pays tiers.

A cet effet, l'Anafé a recueilli auprès de personnes rencontrées lors de ses permanences les coordonnées de personnes refoulées, de leur famille, en France et dans le pays d'origine.

Ce projet vise à réaliser un suivi individualisé de personnes refoulées, à rédiger des fiches pays, à créer des liens avec les différents acteurs familiaux, institutionnels et associatifs intervenant avant et après le renvoi, et à cibler les pays dans lesquels ces personnes pourront être suivies.

Il s'agit donc d'une part de diagnostiquer les principaux pays de renvoi « problématiques », et d'autre part les partenaires potentiels dans ces pays (liens déjà établis ou prise de contact aisée avec des associations de défense droits de l'homme).

Pour ce faire :

- Une adresse e-mail a été créée afin de donner un contact aux personnes concernées en plus du numéro de la permanence téléphonique
- Une grille d'entretien téléphonique post-refoulement avec la personne refoulée ou ses proches a été mise en place pour assurer ce suivi.
- Un carnet d'adresse avec les contacts à l'étranger a été élaboré.
- Une procédure d'alerte a été mise en place.

Un premier rapport a été publié en avril 2010 : <u>"De l'autre côté de la frontière : suivi des personnes refoulées"</u>

L'objectif de cette étude était de connaître les risques encourus par les personnes refoulées vers le pays de provenance ou de nationalité.

Des obstacles majeurs pour accéder aux données relatives aux procédures et conditions de refoulement, tant au départ qu'à l'arrivée, démontrent un manque de garanties de protection pour les personnes faisant l'objet d'un refus d'entrée sur le territoire et d'une mesure de refoulement.

En 2010, l'Anafé a suivi les situations de 1009 personnes aux frontières françaises (toutes zones d'attente confondues), parmi lesquelles 267 ont été refoulées. Les 5 principaux pays de renvoi sont : Maroc, République Dominique, Tunisie, Mauritanie et Mali.

L'Anafé a suivi les situations de 41 personnes refoulées (dont 25 demandeurs d'asile), qui se déclinent comme suit :

Nationalité	Pays de renvoi
Nigeria: 1	Chine
Guinée Conakry: 2	Maroc, Mali
Mali: 3	Mali, Guinée Equatoriale
Maroc: 2	Maroc
Sénégal : 2	Sénégal
Haïti: 3	Haïti, République Dominicaine
Pakistan : 1	Emirats Arabes Unis
Liban: 1	Liban
Algérie: 1	Algérie
Syrie: 3	Mauritanie
Tunisie: 5	Tunisie, Algérie
Chine: 1	Chine
Angola: 2	?
Côte d'Ivoire : 3	Maroc, Burkina Faso, ?
Congo RDC: 3	Congo RDC, Maroc
Congo Brazzaville : 2	Maroc
République Dominicaine : 4	République Dominicaine, ?
Mauritanie : 1	Mauritanie
Turquie: 1	Turquie

Source : Anafé

Situations préoccupantes en 2010

Au cours de l'année 2010, plusieurs situations ont particulièrement inquiété l'Anafé :

Le sort réservé aux Haïtiens après le séisme du 12 janvier 2010

26 cas ont été suivis au cours de l'année 2010 en zone d'attente de Roissy et d'Orly, parmi lesquels 19 demandeurs d'asile. Onze de ces demandes ont été rejetées au motif que les intéressés ne présentaient pas de menaces personnelles, pour les huit autres, le ministère de l'Immigration n'avait pas encore statué au moment de leur sortie de zone d'attente.

- La plupart de ces ressortissants avait de la famille sur le territoire et fuyait une situation de grave instabilité politique et sanitaire suite au séisme du 12 janvier 2010.

Au moins quatre personnes ont été refoulées vers la République Dominicaine ou vers Port au Prince.

Mme M.N, de nationalité **haïtienne**, est arrivée à l'aéroport de Roissy le 24 février 2010 en provenance de Saint Domingue. Elle a sollicité son admission au titre de l'asile le même jour, sa demande a été rejetée le 26 février par le ministère de l'Immigration. Bien que cette personne ait eu un avocat, l'Anafé a

déposé le 3 mars une demande d'admission à titre humanitaire auprès du ministère, qui a été rejetée le 8 mars au motif que rien ne justifiait son admission exceptionnelle. L'intéressée a été réacheminée vers son lieu de provenance, soit la République Dominicaine, le 9 mars 2010, où – selon son frère avec qui l'Anafé est en contact - elle a été emprisonnée à son arrivée. Quelques jours plus tard, elle a été reconduite en Haïti.

Parmi ces ressortissants, il est à noter la présence de deux mineures isolées maintenues en zone d'attente, respectivement à Orly et à Pointe-à-Pitre :

- la 1^{ère}, âgée de 13 ans, a été admise sur le territoire ;
- la seconde, âgée de 15 ans, en transit pour rejoindre ses parents en situation régulière en région parisienne, a été refoulée vers Port au Prince le 8 avril.

• Communiqué Anafé, « Renvoi prévu ce soir d'une mineure haïtienne de 15 ans vers Haïti », 8 avril 2010

La fin de l'année 2010 a également été marquée par l'arrivée de 75 ressortissants haïtiens en zone d'attente de Roissy et d'Orly :

 <u>Communiqué Anafé</u>, "Deux poids deux mesures pour 75 Haïtiens maintenus en zone d'attente", 10 janvier 2011

L'application du Règlement Dublin II et l'inscription au fichier EURODAC

Le 25 février 2003, est paru au *Journal officiel* de l'Union européenne, le règlement (CE) n°343/2003 du 18 février 2003 « *établissant les critères et mécanismes de détermination de l'Etat membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des Etats membre par un ressortissant d'un pays tiers », surnommé plus simplement règlement Dublin II². Il est entré en application pour les demandes d'asile présentées depuis septembre 2003.*

EURODAC³ est le premier fichier à l'échelle internationale recueillant les empreintes digitales de certaines catégories d'étranger. L'objectif de sa mise en application en 2003 est d'améliorer le dispositif de détermination de l'Etat responsable d'une demande d'asile présentée dans un autre Etat membre.

La conséquence pour un demandeur d'asile à la frontière, dont la demande n'est en fait qu'une demande préalable d'admission sur le territoire pour ensuite déposer une demande formelle d'asile, est le risque de voir ses empreintes entrées dans le fichier EURODAC.

Les bornes EURODAC sont en effet activées à Roissy depuis le 29 septembre 2008 :

- si une personne est admise au titre de l'asile, ses empreintes sont enregistrées dans le fichier; si elle souhaite ultérieurement déposer une demande d'asile dans un autre Etat membre et non en France, considéré comme le pays d'entrée de l'espace Schengen, elle prend le risque de voir la France désormais considérée comme responsable de sa demande d'asile.
- en cas de rejet de la demande d'admission au titre de l'asile, la personne n'est pas inscrite dans le fichier.

L'Anafé a pu suivre plusieurs personnes qui, par peur de se voir « bloquées en France », refusaient de solliciter leur admission au titre de l'asile sur le territoire français, souhaitant le faire dans un autre Etat membre. En pareil cas, le risque est un renvoi qui peut intervenir à tout moment, la personne étant non admise.

²Voir le rapport publié par la Cimade *Droit d'asile: les gens de « Dublin II »*, décembre 2008.

³ Règlement N°2725/2000 du Conseil de l'Europe du 11 décembre 2000

Dès lors, lorsque les personnes demandent aux intervenants de l'Anafé s'ils devraient déposer une demande au titre de l'asile à la frontière, il leur est très difficile de les guider. L'Anafé peut seulement leur expliquer le fonctionnement à la frontière, de la procédure d'asile et du système EURODAC. La décision leur appartient entièrement : prendre le risque d'être renvoyé ou celui de voir la France responsable de leur demande d'asile.

Les titulaires d'une carte HCR

L'Anafé a constaté avec grande préoccupation que plusieurs personnes titulaires d'une carte du HCR s'étaient vu refuser leur entrée sur le territoire, au motif que leur demande d'asile était « manifestement infondée ».

J. M, originaire du **Congo Brazzaville**, a été placé en zone d'attente d'Orly le 2 juillet 2010 et a immédiatement sollicité son admission au titre de l'asile. Le 7 juillet, le ministre a refusé sa demande d'asile au motif qu'elle serait « manifestement infondée », alors même que, comme confirmé par le Bureau du HCR Paris, J.M est titulaire d'une carte délivrée par le HCR Gabon en 2007.

Mr J.M a cependant été renvoyé à Casablanca le 9 juillet 2010, puis les autorités marocaines ont organisé son renvoi vers le Congo Brazzaville, son pays d'origine.

M. N., de nationalité **vietnamienne**, est venu en France, avec son épouse et trois enfants il y a vingt ans et tous ont été reconnus réfugiés, ce qui lui a permis d'obtenir un titre de séjour sur le territoire français. Il a construit sa vie en France, a trouvé un logement, un emploi, et a agrandi sa famille. Aujourd'hui divorcé, il reste le père de quatre enfants majeurs, qui vivent sur le territoire, deux ont la nationalité française et les deux autres sont en procédure pour l'obtenir. Début 2009, il a obtenu un emploi stable en CDI.

Malheureusement, M. N n'a pas renouvelé dans les temps sa carte qui expirait le 2 août 2010. Il a appris en août que sa mère, restée au Vietnam, était gravement malade et il craignait, comme cela avait été le cas avec son père quelques années auparavant, de ne pas la revoir avant sa mort. Il est parti en urgence avec un titre de voyage de réfugié valable jusqu'en juillet 2011, et ne prévenant ses enfants qu'une fois à l'aéroport.

A son retour à l'aéroport de Roissy le 29 août 2010, il a été placé en zone d'attente aux motifs d'un défaut de visa et de titre de séjour expiré. Son départ étant par ailleurs précipité, il n'avait pas eu le temps de prévenir le HCR de son retour temporaire dans son pays d'origine pour des raisons familiales. La PAF a tenté de le réacheminer vers le Vietnam le 30 août, considérant que son statut de réfugié n'était plus valable. M. N. a refusé de monter dans l'avion.

Or, la péremption de son titre de séjour n'entraîne en rien la déchéance de son statut de réfugié, et la résolution de la situation administrative de M. N. ne peut intervenir qu'une fois son admission sur le territoire.

C'est en ce sens que l'Anafé a saisi le HCR français et a déposé un référé-liberté auprès du Tribunal Administratif compétent. Le 31 août, après de nombreuses interventions de l'Anafé, la PAF a infirmé sa décision de maintien et a admis Mr M.N sur le territoire.

II/ ANALYSE ET SENSIBILISATION:

1 – Elaboration d'outils d'information et de sensibilisation

- Communiqués de presse publiés au cours de l'année 2010
- Communiqué ANAFE, LDH, Syndicat de la Magistrature, Amnesty International section France, GISTI, Syndicat des Avocats de France, ADDE, ELENA, « Le droit d'asile à nouveau bafoué », 24 janvier 2010
- <u>Communiqué Action collective</u>, « Projet de Loi sur l'Immigration: des étrangers décidemment indésirables », 1er avril 2010
- <u>Communiqué ANAFE</u>, « la note de la PAF empêchant les étrangers résidant en France d'y revenir jugée illégale », 7 avril 2010
- <u>Communiqué ANAFE</u>, « Renvoi prévu ce soir d'une mineure haïtienne de 15 ans vers Haïti », 8 avril 2010
- <u>Communiqué ANAFE</u>, « Séparation de famille en zone d'attente: les autorités françaises persistent et signent », 8 avril 2010
- <u>Communiqué ANAFE</u>, <u>Nouveau Rapport de l'Anafé</u> « De l'autre côté de la frontière -Suivi des personnes refoulées 2007/2009 », 3 juin 2010
- <u>Communiqué ANAFE</u>, Un réfugié refusé à la frontière en France sur le point d'être renvoyé dans son pays d'origine, 13 juillet 2010
- <u>Communiqué ANAFE</u>, Les dérives de la procédure d'asile à la frontière enfin sanctionnées!, 20 juillet 2010
- <u>Communiqué inter associatif</u>, Pas de visa pour les Haïtiens : l'administration française ignore l'état du pays et se moque de la souveraineté des autorités, 13 septembre 2010
 - Analyse collective du Projet de Loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité (mars 2010/ juin 2011):

Prenant prétexte de l'annulation par le juge judiciaire de toutes les décisions d'éloignement et de placement en rétention d'une centaine de Kurdes de Syrie, débarqués sur les côtes corses en janvier 2010, le ministre de l'Immigration a décidé de modifier la législation actuelle pour pallier une situation qu'il considère inadaptée aux circonstances exceptionnelles telles que les « arrivées massives » d'étrangers sur les côtes françaises.

Sous couvert de transposition de 3 directives européennes, le gouvernement a ainsi déposé au Parlement en mars 2010 un nouveau projet de loi « relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité », le $4^{\text{ème}}$ texte en 7 ans.

La logique de cette réforme législative réside dans la volonté d'améliorer l'efficacité du travail de l'Administration à travers l'affaiblissement et le contournement systématique des pouvoirs des juges, et le recul des droits des étrangers.

Selon la <u>Loi du 16 juin 2011</u>, le principe a été adopté de zones d'attente « temporaires » qui colleraient à la peau d'un groupe d'au moins dix étrangers « primo arrivants », découvert sur le territoire en dehors d'un poste frontalier, sans que cela ne se justifie par des « circonstances exceptionnelles, urgentes ou massives », et contrairement à ce que pose la Directive Retour (que le gouvernement français prétend pourtant transposer).

Après la réalisation et publication, en 2010, d'une <u>analyse collective</u> du nouveau projet de loi par les associations françaises spécialisées en droit des étrangers, il s'agira, après son entrée en vigueur en 2011, d'étudier les effets que les dispositions relatives à la zone d'attente produiront sur la sécurité juridique, les droits et conditions de maintien des étrangers se présentant à nos frontières.

recueil de jurisprudence :

Afin de mettre en place une veille juridique et dans un esprit de vulgarisation des pratiques jurisprudentielles françaises relatives aux zones d'attente, l'Anafé a publié un recueil de jurisprudence du juge des libertés et de la détention largement diffusé (permanence d'avocats, militants, visiteurs, bénévoles), puis mis en ligne sur le site de l'Anafé.

L'Anafé a publié en parallèle un recueil de jurisprudence du Tribunal Administratif de Paris (mis en ligne sur le site intranet).

2 - Publications⁴

Grâce à son rôle d'observateur en zone d'attente, aux informations recueillies par le biais de ses permanences juridiques (physique et téléphonique) et des associations habilitées, l'ANAFE publie des rapports témoignant de la situation dans les zones d'attente et en assure une large diffusion auprès des différents intervenants dans la procédure à la frontière (associations, tribunaux, avocats, pouvoirs publics) en vue de les informer et les sensibiliser.

Au cours de l'année 2010, l'Anafé a publié différents rapports:

- Rapport sur le suivi des personnes refoulées : « De l'autre côté de la frontière », Mai 2010
- Rapport d'activités 2009
- Rapport « <u>Indésirables Etrangers Observations et interventions de l'Anafé en zone d'attente de Roissy</u> », Décembre 2010

L'Anafé a également publié sa newsletter : « Enfermés à la frontière : chronique de zone d'attente » :

Newsletter: Chronique de zone d'attente n°3, juillet 2010 Newsletter: Chronique de zone d'attente n°4, novembre 2010

Celles-ci ont très largement été envoyées et de nombreuses personnes se sont inscrites pour la recevoir régulièrement.

Toutes ces publications sont disponibles sur notre site. Elles sont également envoyées soit par courrier soit par mail à de nombreux parlementaires, associations, institutions, autorités indépendantes et journalistes.

⁴ Voir la liste totale des publications de l'Anafé en annexe

3 - Evènements

Le 29 octobre 2010, de 9h15 à 18h30, l'Anafé a célébré ses 20 ans d'existence en organisant un colloque anniversaire : « <u>Les zones d'attente, vingt ans d'évolution : le 'sous-droit' des étrangers</u> ? ».

Ce colloque a été suivi de <u>l'exposition photos de l'Association "Bienvenue en France!"</u>,

Cette journée nous a permis de retracer l'évolution sur les 20 dernières années des zones de transit devenues zones d'attente, l'évolution de leur situation juridique et de leur fonctionnement avec la participation de nos intervenants.

A cette occasion, l'Anafé a accueilli environ 200 invités et a abordé de nombreux thèmes de réflexion (voir annexe 3).

4 - Travail inter associatif

* Réseau euro-africain Migreurop

L'Anafé fait partie du réseau euro-africain **Migreurop** et a de nouveau contribué à ses activités tout au long de l'année 2010.

L'Anafé a participé aux conseils d'administration du Réseau ainsi qu'à ses rencontres internationales, et a collaboré étroitement à ses activités en lien avec les préoccupations liées aux frontières.

L'Anafé a participé à la rédaction du rapport « *Aux frontières de l'Europe, contrôles, enfermements, expulsions* » en novembre 2010 : pour son deuxième rapport annuel sur les frontières de l'Europe, Migreurop a choisi de mettre l'accent sur trois moments forts du combat mené par les autorités contre les candidats à la migration : l'entrave à leurs déplacements, l'enfermement et l'expulsion.

De la région de Calais, en France, aux marches de la Turquie et à la mer Adriatique, des parages de Gibraltar au désert sahélo saharien et aux nouveaux pays membres à l'est de l'Union européenne, une sous-traitance des contrôles migratoires s'effectue en chaîne, parfois très loin de l'Union mais aussi en son sein, tout particulièrement quand il s'agit de se renvoyer de pays à pays des demandeurs d'asile jugés indésirables.

Activités de l'Anafé au sein du réseau Migreurop :

- Coordination de la campagne « Droit de regard dans les lieux d'enfermement » (Réunions de travail et suivi des activités)
- Membre du groupe de travail « Accords de réadmission » (Réunions de travail et suivi des activités)
- Intervention Conseil d'Administration de Migreurop à Istanbul Mai 2010 : « Campagne Droit de regard dans les lieux d'enfermement Actions et mobilisations »
- Intervention Conseil d'Administration de Migreurop à Istanbul Mai 2010 : « *Présentation des Accords de réadmission Actions et mobilisations du groupe de travail* »
- Intervention Table Ronde Migreurop au Forum Social Mondial des Migrations Quito (Equateur)
 Octobre 2010 : « Accords de réadmission : chantage à l'expulsion La situation européenne »
- Intervention Amnesty France (Festival Cinéma et droits humains Débat sur les politiques migratoires) Novembre 2010 : « *De l'enfermement à l'éloignement* »

• Intervention Cimade Lille (Festival Migrant'Scène) - Novembre 2010 : « L'impact des politiques migratoires euro-africaines sur les droits de l'homme »

❖ Observatoire de l'Enfermement des Etrangers (OEE)

L'OEE est une structure encore informelle, créée en mai 2010 à l'initiative de treize associations françaises.

Depuis quelques années, alors que la détention administrative des étrangers s'accroît et se banalise, des membres d'associations ou de simples citoyens ont pris l'initiative de créer des collectifs de vigilance autour des lieux d'enfermement tels que les centres de rétention administrative. Des visites aux retenu e s et des observations d'audiences du juge des libertés et de la détention sont organisées, des contacts avec les retenu e s et leurs familles sont établis. Cette présence citoyenne, témoignage de solidarité avec les étrangers, permet également d'exercer un contrôle indépendant sur ces camps qui échappent encore au regard de la société civile.

En mai 2010, des associations* se sont réunies pour créer un « Observatoire national de l'enfermement des étrangers ». Il a pour objectif de recueillir des informations concernant les étranger e s privé e s de liberté, de témoigner de violations de leurs droits et des conséquences de cet enfermement. Son but est également de soutenir les initiatives locales pour la défense des étrangers enfermés (voir charte en annexe 2).

Le principe fondateur de l'OEE est la dénonciation de la banalisation de l'enfermement administratif et la pénalisation du séjour irrégulier comme mode de gestion des étrangers.

Quels principes défend l'OEE ?

Celui d'un accès au droit, à partir de l'usage des textes juridiques référents. Elle utilise:

- les dispositions des droits internes
- les instruments internationaux de protection des Droits de l'Homme

Celui de la transparence (cf. <u>le communiqué de l'OEE sur l'accès des associations aux lieux de rétention</u>).

L'OEE assume un rôle fédérateur, aussi bien à l'égard des personnes, que des groupes et des réseaux. Parmi différents modes d'actions, l'OEE met en relation les personnes, groupes et réseaux qui défendent les droits des étrangers enfermés.

Sur quels leviers peut-on jouer?

- 1. Sur l'illégalité de décisions, de comportements et d'attitudes qui contreviennent au droit en vigueur. Des dysfonctionnements sont mis en évidence
- par l'ANAFE : hostilité et dissimulations des forces de l'ordre (Police aux Frontières)
- par la CIMADE : enfermement de personnes en situation régulière.
- 2. Sur l'illégitimité d'un certain nombre de <u>lois, décrets ou décisions juridiques</u>, à la fois quant aux mesures qu'elles imposent à l'égard des personnes concernées, et quant au droit de regard qu'elles suppriment à l'égard des témoins. Ce sont en particulier les problématiques liées à l'enfermement des mineurs, et aux projets de lois qui y sont liés.

Par quels moyens?

- 1. Pression sur les Etats
- a. Mise en évidence et dénonciation des contradictions :
 - au sein des droits internes
 - entre le droit positif et les conventions internationales (sur l'enfermement des mineurs)
 - entre les conventions internationales et les conventions interétatiques
- b. Revendications sur les manques :
 - de visibilité de quelques lieux (clandestinité des LRA, communiqué de l'OEE)
 - de transparence des textes : labilité du droit.
 - d'information sur les droits (accès aux soins, etc.) : COMEDE, CIMADE
 - de justification des décisions (opacité)
 - de sanction des abus et des violences (impunité) : OIP.
- 2. Information
- a. Alerte: témoignages. OIP, CIMADE
 - sur les abus (dans leur réalité immédiate et dans leurs conséquences)
 - sur les arbitraires (pouvoir sans contrôle des polices)
 - sur les dysfonctionnements : ANAFE
- b. Formation et information des intervenants
 - Médecins et soignants : différence entre impartialité et neutralité. COMEDE, CIMADE
 - Juristes (avocats, magistrats) : repérage des pratiques absurdes. CIMADE
 - Membres de la société civile (Cercles de voisins, visiteurs). Toulouse, Palaiseau.

L'OEE a organisé plusieurs réunions publiques en 2010 :

- 1^{er} juillet : Rencontre avec l'Observatoire International des Prisons
- 1er septembre : Accès aux soins dans les Centres de Rétention Administrative (volet 1)
- 18 octobre : Les conséquence sur l'enfermement de la nouvelle loi immigration
- 15 novembre : Etat des lieux dans les centres de rétention et dans les zones d'attente

5 – Rencontres et interventions :

- > Rencontres et réunions diverses :
- Réunions PAF mensuelles
- Réunion Ministère de l'Immigration (mars 2010)
- Réunion Contrôleur Général des lieux de privation de liberté (avril / nov. 2010)
- Rencontre séminaire organisée par la Fondation Un monde par tous et l'Association Amorces, autour du thème "la globalisation contre le droit: des associations pour une alternative" (avril 2010)
- Réunion Coordinatrice Service JLD / TGI Bobigny (mai 2010)

- Réunion Commissaire européen aux droits de l'Homme (mai 2010)
- Réunion du groupe pôle juridique / Migreurop (juillet 2010)
- Réunion Tribunal Administratif Melun (Oct. 2010)
- Rencontre Consulat Pérou suite décès ressortissante péruvienne Hôtel Ibis Orly (Nov. 2010)
- Réunion avec P. Leclerc, nouveau délégué HCR (nov. 2010)
- Réunion PAF Orly (nov. 2010)
- Rencontre OIM sur mineurs demandeurs d'asile en ZA (dec. 2010)

Interventions diverses :

- Intervention « Mineurs aux frontières » / FSU (avril 2010)
- Audition par le groupe socialiste de l'Assemblée Nationale sur le Projet de Loi Immigration (avril 2010)
- Réunion publique d'information sur le Projet de Loi Immigration (juin 2010)
- Intervention Table ronde / Commission des Lois de l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi relatif à l'immigration (juillet 2010)
- Audition groupes GDR (Assemblée nationale) et communiste (Sénat) dans le cadre du projet de loi relatif à l'immigration (juillet 2010)
- Audition groupe GDR-Députés Verts / Amendements Projet de Loi Immigration (sept. 2010)
- Colloque Anniversaire 20 ans Anafé « La zone d'attente, 20 ans d'évolution : le « sous-droit » des étrangers ? » (oct. 2010)
- Audition Commission des Lois du Sénat dans le cadre du projet de loi relatif à l'immigration (nov. 2010)
- Audition groupe CRG-SPG dans le cadre du projet de loi relatif à l'immigration (nov. 2010)
- Intervention sur projet de loi relatif à l'immigration / 70^e anniversaire de la Cimade (nov. 2010)
- Réunion publique d'information sur l'accès aux droits en zone d'attente / Observatoire de l'Enfermement des Etrangers (nov. 2010)
- Intervention sur le projet de loi relatif à l'immigration / Avocats pour la Défense des Droits des Etrangers (ADDE nov. 2010)

III/ ANNEXES

Annexe 1 – Statistiques de l'Anafé (2010)

1) **Zone d'attente Roissy :**

STATISTIQUES Roissy 2010

Dossiers suivis à Roissy	2009	2010
Nombre de dossiers	631	767
Mineurs	47	53
Demandeurs d'asile	471	491

	ROISSY
Hommes	491
Femmes	276 (dont 158 DA)
Total personnes suivies	767
Demandes d'asile	491
Non admission	263 (parfois plusieurs motifs
	d'où un total en fait de 354)
Justificatif d'hébergement	99
Pas de visa de retour	18
Faux docs	29
Pas de visa	23
Pas d'ordre de mission	1
Manque garanties/poursuite du voyage	16
Pas d'assurance	39
Aucun doc	53
Pas de ressources suffisantes	49
Inscription fichier SIS	11
?	16
Transit interrompu	13
En famille	127 (55 familles)
	3 cas de séparation de famille
Mineurs isolés	53 (23 F et 30 H)
Violences	11
Maladie	34
Actions Anafé	
Signalement JLD	141
Préparation entretien Ofpra	89
Ratata	104
Contact AAH	33
Signalement JDE	9
Signalement Parquet mineurs	9
Signalement proc	7

Référé-liberté	11
Saisine défenseure des enfants	5
Appel devant la CA	38
Demande d'admission à titre humanitaire	6
Saisine M3I	6
Enregistrement DA	?
Art. 39 CEDH	0
Saisine CNDS	1
Autres (contact GASAI, famille, HCR, consulat,	311
préfecture, etc.)	
Admission sur le territoire	524
JLD	327
Au titre de l'asile	68
Fin zone d'attente	39
Infirmation PAF	33
TA	20
CA	31
Autres (évasion)	0
(hospitalisation)	3
(admission motif??)	3
Refoulement	194
Pays d'origine	30
Pays de provenance	151
?	13
GAV	46
Motif de sortie inconnu	3
Durée moyenne de maintien	7,38

NATIONALITE	Roissy	DA	NA+TI	Mineurs isolés	
				DA	NA
Afghanistan	12	12	0		
Algérie	28	22	6	1	
Angola	14	7	7		
Arménie	9	3	6	2	
Bangladesh	2	1	1		
Bénin	3	1	2		
Bolivie	1	1	0		
Bhoutan	3	3	0		
Brésil	20	1	19		
Burkina Faso	2	0	2		
Cambodge	1	0	1		
Cameroun	15	8	7	1	
Centre-Afrique	7	4	3		
Chili	4	1	3		
Chine	24	10	14		
Colombie	10	7	3		

Comores	5	2	3		1
Congo	4	2	2		
Congo RDC	41	23	18	3	2
Côte d'Ivoire	9	3	6		
Cap Vert	1	0	1		
Cuba	1	0	1		
Djibouti	5	0	5		
Egypte	8	5	3		1
Erythrée	10	10	0		
Ethiopie	1	1	0		
Equateur	4	3	1		
France	2	0	2		
Gabon	5	0	5		
Géorgie	4	2	2		
Ghana	6	5	1		
Guatemala	2	1	1		
Guinée Conakry	16	5	11	1	
Haïti	74	71	3	2	
Honduras	7	0	7	4	1
Inde	12	5	7		
Irak	41	28	13		
Iran	13	12	1		
Israël	1	0	1		
Jordanie	1	1	0		
Kenya	2	0	2		
Kirghizistan	1	0	1		
Koweit	2	1	1		
Liban	33	28	5	5	
Malawi	2	2	0		
Mali	17	0	17		5
Maroc	15	10	5	2	
Mexique	2	0	2		
Mongolie	1	0	1		
Népal	2	2	0		
Nicaragua	8	5	3		
Niger	2	0	2		
Nigéria	24	17	7	4	1
Ouganda	5	4	1		
Ouzbekistan	1	1	0		
Pakistan	9	7	2		
Palestine	59	47	12	6	
Paraguay	9	1	8	-	
Pérou	4	2	2		
Philippines	4	4	0		
Rep. dominicaine	9	3	6		
Russie	8	4	4		
Rwanda	1	1	0		
Sénégal	6	4	2		

Sierra Léone	3	1	2		
Somalie	22	17	5	6	1
Soudan	3	3	0	1	
Sri Lanka	29	27	2		
Syrie	15	14	1		
Tchad	4	2	2	1	
Togo	13	10	3		
Tunisie	7	4	3		
Turquie	6	5	1		
Ukraine	2	2	0		
Uruguay	1	0	1		
USA	1	0	1		
Venezuela	2	1	1		
Vietnam	2	0	2		
Zimbabwe	1	1	0		
?	6	4	2	1	
TOTAL	767	491	276	40	13

Précisions DA

19 personnes ont été répertoriées comme n'ayant pas pu déposer de recours asile devant le TA dans le délai de 48h.

Précisions MIE

- Admissions: 29 JLD, 5 Asile, 6 Fin MZA, 6 PAF, 1CA

- 0 GAV

- Refoulements: 5

- Issue inconnue: 1

Précisions Refoulements

Le pays de provenance peut également être le pays de nationalité. Distinction faite ainsi pour visualiser les personnes renvoyées directement dans leur pays de nationalité alors que provenance autre.

PO = pays d'origine (de nationalité)

PP = pays de provenance (qui peut également être celui d'origine)

Pour 8 « ? » = application Règlement Dublin donc renvoi vers le pays responsable de la DA (7Francfort, 1Madrid).

- mineurs refoulés : 5

Nigériane NA refoulée vers Lagos

2 Irakiens DA refoulés vers Caracas, séparation d'avec leurs frères majeurs admis sur le territoire

Palestinien DA refoulé vers Le Caire Congolaise (RDC) refoulée vers Kinshasa

NATIONALITE	Nationalité	Refoulés vers			DA 1	refoulés ver	·s	
	des refoulés	PO	PP	?	PO	PP	?	PP=PO
Afghanistan								
Algérie	6		6			6		6
Angola	1		1					
Arménie	3		3					
Bangladesh								
Bénin								
Bolivie	1			1			1	
Bhoutan	2		1	1		1	1	
Brésil	14	1	13			2		2
Burkina Faso	1		1					
Cambodge								
Cameroun	2	1	1		1			
Centre-Afrique	1		1			1		1
Chili	3	1	2		1			
Chine	18	2	16		2	6		6
Colombie	6		6			4		2
Comores	3		3			2		
Congo	1		1					
Congo RDC	7	1	6			5		1
Côte d'Ivoire	3		3			2		
Cap Vert								
Cuba								
Djibouti	2	2						
Egypte	1	1			1			
Erythrée	8		1	7		1	7	
Ethiopie				, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			,	
Equateur	1		1			1		
France	1		1			1		
Gabon								
Géorgie	1		1			1		1
Ghana	2		2			2		1
Guatemala			-					
Guinée Conakry	2		2					
Haïti	3		3			2		1
Honduras	1		1					1
Inde	1	1	1					
Irak	6	1	6			6		
Iran	1		1			1		
Israël	1		1			<u> </u>		
Jordanie	1		1			1		
Kenya	1		1			1		
Ixcliya			L	l	l			<u> </u>

Kirghizistan								
Koweit								
Liban	10	8	2		7	1		1
Malawi								
Mali	2		2					
Maroc	6	1	5		1	3		3
Mexique	1		1					
Moldavie								
Mongolie								
Népal	2		2			2		
Nicaragua	3		3			2		
Niger								
Nigéria	5		4	1		3	1	2
Ouganda								
Ouzbekistan								
Pakistan	5		4	1		2	1	1
Palestine	17	11	6		10	5		
Paraguay	9		9			1		
Pérou	1		1			1		
Philippines	4		3	1		3	1 à	
							Londres	
							mais	
							pourquoi	
							?	
Rep. dominicaine	3	1	2		1			
Russie								
Rwanda								
Sénégal	1		1			1		1
Sierra Léone	1		1					
Somalie	2		2			2		
Soudan								
Sri Lanka								
Syrie	5		5			5		
Tchad	1	1			1			
Togo	2		2			2		1
Tunisie	5		5			2		2
Turquie	1		1			1		
Ukraine	2		2			2		2
Uruguay								
USA								
Venezuela								
Vietnam								
Zimbabwe	1		1			1		
?	2		1	1		1	1	
TOTAL	194	30	151	13	25	92	14	34
			194				131	

Abu Dhabi	Ville de refoulement	Nombre de refoulés vers
Amman 1 Antananarivo 2 Bahrein 2 Bamako 2 Bangui 1 Beyrouth 13 Bogota 2 Brazzaville 1 Buenos Aires 1 Caracas 4 Casablanca 6 Conakry 3 Cotonou 1 Dakar 1 Djibouti 2 Doha 1 Douala 1 Erevan 3 Francfort 7 Ho Chi Minh 1 Hong Kong 6 Islamabad 1 Istanbul 3 Johannesburg 3 Kiev 2 Kinshasa 2 Lagos 4 La Havanc 1 Le Caire 11 Loméres 2 Londres 2 Luanda 1 <		1
Antananarivo 2 Bahrein 2 2 2 2 2 2 3 3 3 3	Alger	6
Bahrein 2 Bangui 1 Beyrouth 13 Bogota 2 Brazzaville 1 Buenos Aires 1 Caracas 4 Casablanca 6 Conakry 3 Cotonou 1 Dakar 1 Djibouti 2 Doha 1 Douala 1 Erevan 3 Francfort 7 Ho Chi Minh 1 Hong Kong 6 Islamabad 1 Istanbul 3 Johannesburg 3 Kiev 2 Kinshasa 2 Lagos 4 La Havane 1 Le Caire 11 Lomdres 2 Londres 2 Luanda 1 Matrakech 1 Mexico 5 Monastir 1 <		1
Bahrein 2 Bangui 1 Beyrouth 13 Bogota 2 Brazzaville 1 Buenos Aires 1 Caracas 4 Casablanca 6 Conakry 3 Cotonou 1 Dakar 1 Djibouti 2 Doha 1 Douala 1 Erevan 3 Francfort 7 Ho Chi Minh 1 Hong Kong 6 Islamabad 1 Istanbul 3 Johannesburg 3 Kiev 2 Kinshasa 2 Lagos 4 La Havane 1 Le Caire 11 Lomdres 2 Londres 2 Luanda 1 Matrakech 1 Mexico 5 Monastir 1 <	Antananarivo	2
Bamgui 1 Beyrouth 13 Bogota 2 Brazzaville 1 Buenos Aires 1 Caracas 4 Casablanca 6 Conakry 3 Cotonou 1 Dakar 1 Djibouti 2 Doha 1 Douala 1 Erevan 3 Francfort 7 Ho Chi Minh 1 Hong Kong 6 Islamabad 1 Istanbul 3 Johannesburg 3 Kiev 2 Kinshasa 2 Lagos 4 La Havane 1 Le Caire 111 Lomé 2 Londres 2 Luanda 1 Marakech 1 Mexico 5 Monastir 1 N Djamena 1 <t< td=""><td></td><td>2</td></t<>		2
Beyrouth 13 Bogota 2 2 3 5 5 5 5 5 5 5 5 5		2
Beyrouth 13 Bogota 2 2 3 5 5 5 5 5 5 5 5 5	Bangui	1
Bogota 2 Brazzaville 1 Buenos Aires 1 Caracas 4 Casablanca 6 Conakry 3 Cotonou 1 Dakar 1 Dibouti 2 Doha 1 Douala 1 Erevan 3 Francfort 7 Ho Chi Minh 1 Hong Kong 6 Islamabad 1 Istanbul 3 Johannesburg 3 Kiev 2 Kinshasa 2 Lagos 4 La Havane 1 Le Caire 11 Lomé 2 Lomé 2 Lomfes 2 Luanda 1 Madrid 1 Malabo 1 Marrakech 1 Marrakech 1 Mexico 5 Monastir 1 N Djamena New Dehli 1 Nouakchott 3 Ouagadougou 3 Pekin 5 Pekin 5		13
Brazzaville		2
Caracas 4 Casablanca 6 Cononkry 3 Cotonou 1 Dakar 1 Djibouti 2 Doha 1 Douala 1 Erevan 3 Francfort 7 Ho Chi Minh 1 Hong Kong 6 Islamabad 1 Istanbul 3 Johannesburg 3 Kiev 2 Kinshasa 2 Lagos 4 La Havane 1 Le Caire 11 Lomé 2 Londres 2 Luanda 1 Madrid 1 Malabo 1 Marrakech 1 Mexico 5 Monastir 1 N Djamena 1 New Dehli 1 Nouakchott 3 Ouagadougou 3 <tr< td=""><td>Brazzaville</td><td>1</td></tr<>	Brazzaville	1
Caracas 4 Casablanca 6 Cononkry 3 Cotonou 1 Dakar 1 Djibouti 2 Doha 1 Douala 1 Erevan 3 Francfort 7 Ho Chi Minh 1 Hong Kong 6 Islamabad 1 Istanbul 3 Johannesburg 3 Kiev 2 Kinshasa 2 Lagos 4 La Havane 1 Le Caire 11 Lomé 2 Londres 2 Luanda 1 Madrid 1 Malabo 1 Marrakech 1 Mexico 5 Monastir 1 N Djamena 1 New Dehli 1 Nouakchott 3 Ouagadougou 3 <tr< td=""><td></td><td>1</td></tr<>		1
Conakry 3 Cotonou 1 Dakar 1 Djibouti 2 Doha 1 Douala 1 Erevan 3 Francfort 7 Ho Chi Minh 1 Hong Kong 6 Islamabad 1 Istanbul 3 Johannesburg 3 Kiev 2 Kinshasa 2 Lagos 4 La Havane 1 Le Caire 11 Lomé 2 Londres 2 Luanda 1 Madrid 1 Malabo 1 Marakech 1 Mexico 5 Monastir 1 N Djamena 1 Nouakchott 3 Ouagadougou 3 Pekin 5		4
Cotonou 1 Dakar 1 Djibouti 2 Doha 1 Douala 1 Erevan 3 Francfort 7 Ho Chi Minh 1 Hong Kong 6 Islamabad 1 Istanbul 3 Johannesburg 3 Kiev 2 Kinshasa 2 Lagos 4 La Havane 1 Le Caire 11 Lomé 2 Londres 2 Luanda 1 Madrid 1 Malabo 1 Marakech 1 Mexico 5 Monastir 1 N Djamena 1 New Dehli 1 Nouakchott 3 Ouagadougou 3 Pekin 5	Casablanca	6
Cotonou 1 Dakar 1 Djibouti 2 Doha 1 Douala 1 Erevan 3 Francfort 7 Ho Chi Minh 1 Hong Kong 6 Islamabad 1 Istanbul 3 Johannesburg 3 Kiev 2 Kinshasa 2 Lagos 4 La Havane 1 Le Caire 11 Lomé 2 Londres 2 Luanda 1 Madrid 1 Malabo 1 Marakech 1 Mexico 5 Monastir 1 N Djamena 1 New Dehli 1 Nouakchott 3 Ouagadougou 3 Pekin 5		
Dakar 1 Djibouti 2 Doha 1 Douala 1 Erevan 3 Francfort 7 Ho Chi Minh 1 Hong Kong 6 Islamabad 1 Istanbul 3 Johannesburg 3 Kiev 2 Kinshasa 2 Lagos 4 La Havane 1 Le Caire 11 Lomé 2 Londres 2 Luanda 1 Madrid 1 Malabo 1 Marrakech 1 Mexico 5 Monastir 1 N Djamena 1 New Dehli 1 Nouakchott 3 Ouagadougou 3 Pekin 5		
Djibouti		
Doha 1 Douala 1 Erevan 3 Francfort 7 Ho Chi Minh 1 Hong Kong 6 Islamabad 1 Istanbul 3 Johannesburg 3 Kiev 2 Kinshasa 2 Lagos 4 La Havane 1 Le Caire 11 Lomé 2 Londres 2 Luanda 1 Madrid 1 Malabo 1 Marrakech 1 Mexico 5 Monastir 1 N Djamena 1 New Dehli 1 Nouakchott 3 Ouagadougou 3 Pekin 5		2
Douala 1 Erevan 3 Francfort 7 Ho Chi Minh 1 Hong Kong 6 Islamabad 1 Istanbul 3 Johannesburg 3 Kiev 2 Kinshasa 2 Lagos 4 La Havane 1 Le Caire 11 Lomé 2 Londres 2 Luanda 1 Madrid 1 Malabo 1 Mexico 5 Monastir 1 N Djamena 1 New Dehli 1 Nouakchott 3 Ouagadougou 3 Pekin 5		
Erevan 3 Francfort 7 Ho Chi Minh 1 Hong Kong 6 Islamabad 1 Istanbul 3 Johannesburg 3 Kiev 2 Kinshasa 2 Lagos 4 La Havane 1 Le Caire 11 Lomé 2 Londres 2 Luanda 1 Madrid 1 Malabo 1 Marrakech 1 Monastir 1 N Djamena 1 New Dehli 1 Nouakchott 3 Ouagadougou 3 Pekin 5		
Francfort 7 Ho Chi Minh 1 Hong Kong 6 Islamabad 1 Istanbul 3 Johannesburg 3 Kiev 2 Kinshasa 2 Lagos 4 La Havane 1 Le Caire 11 Lomé 2 Londres 2 Luanda 1 Madrid 1 Malabo 1 Marrakech 1 Mexico 5 Monastir 1 N Djamena 1 New Dehli 1 Nouakchott 3 Ouagadougou 3 Pekin 5		
Ho Chi Minh		
Hong Kong 6 Islamabad 1 Istanbul 3 Johannesburg 3 Kiev 2 Kinshasa 2 Lagos 4 La Havane 1 Le Caire 11 Lomé 2 Londres 2 Luanda 1 Madrid 1 Malabo 1 Marrakech 1 Mexico 5 Monastir 1 N Djamena 1 New Dehli 1 Nouakchott 3 Ouagadougou 3 Pekin 5		
Islamabad 1 Istanbul 3 Johannesburg 3 Kiev 2 Kinshasa 2 Lagos 4 La Havane 1 Le Caire 11 Lomé 2 Londres 2 Luanda 1 Madrid 1 Malabo 1 Marrakech 1 Mexico 5 Monastir 1 N Djamena 1 New Dehli 1 Nouakchott 3 Ouagadougou 3 Pekin 5		
Johannesburg 3	Islamabad	
Johannesburg 3	Istanbul	3
Kiev 2 Kinshasa 2 Lagos 4 La Havane 1 Le Caire 11 Lomé 2 Londres 2 Luanda 1 Madrid 1 Malabo 1 Marrakech 1 Mexico 5 Monastir 1 N Djamena 1 New Dehli 1 Nouakchott 3 Ouagadougou 3 Pekin 5		
Kinshasa 2 Lagos 4 La Havane 1 Le Caire 11 Lomé 2 Londres 2 Luanda 1 Madrid 1 Malabo 1 Marrakech 1 Mexico 5 Monastir 1 N Djamena 1 New Dehli 1 Nouakchott 3 Ouagadougou 3 Pekin 5		
Lagos 4 La Havane 1 Le Caire 11 Lomé 2 Londres 2 Luanda 1 Madrid 1 Malabo 1 Marrakech 1 Mexico 5 Monastir 1 N Djamena 1 New Dehli 1 Nouakchott 3 Ouagadougou 3 Pekin 5		
La Havane 1 Le Caire 11 Lomé 2 Londres 2 Luanda 1 Madrid 1 Malabo 1 Marrakech 1 Mexico 5 Monastir 1 N Djamena 1 New Dehli 1 Nouakchott 3 Ouagadougou 3 Pekin 5	Lagos	
Le Caire 11 Lomé 2 Londres 2 Luanda 1 Madrid 1 Malabo 1 Marrakech 1 Mexico 5 Monastir 1 N Djamena 1 New Dehli 1 Nouakchott 3 Ouagadougou 3 Pekin 5		
Lomé 2 Londres 2 Luanda 1 Madrid 1 Malabo 1 Marrakech 1 Mexico 5 Monastir 1 N Djamena 1 New Dehli 1 Nouakchott 3 Ouagadougou 3 Pekin 5	Le Caire	11
Londres 2 Luanda 1 Madrid 1 Malabo 1 Marrakech 1 Mexico 5 Monastir 1 N Djamena 1 New Dehli 1 Nouakchott 3 Ouagadougou 3 Pekin 5		2
Luanda 1 Madrid 1 Malabo 1 Marrakech 1 Mexico 5 Monastir 1 N Djamena 1 New Dehli 1 Nouakchott 3 Ouagadougou 3 Pekin 5		2
Malabo 1 Marrakech 1 Mexico 5 Monastir 1 N Djamena 1 New Dehli 1 Nouakchott 3 Ouagadougou 3 Pekin 5		1
Marrakech 1 Mexico 5 Monastir 1 N Djamena 1 New Dehli 1 Nouakchott 3 Ouagadougou 3 Pekin 5	Madrid	1
Mexico 5 Monastir 1 N Djamena 1 New Dehli 1 Nouakchott 3 Ouagadougou 3 Pekin 5	Malabo	1
Monastir 1 N Djamena 1 New Dehli 1 Nouakchott 3 Ouagadougou 3 Pekin 5	Marrakech	1
Monastir1N Djamena1New Dehli1Nouakchott3Ouagadougou3Pekin5		5
N Djamena1New Dehli1Nouakchott3Ouagadougou3Pekin5		1
New Dehli1Nouakchott3Ouagadougou3Pekin5		
Nouakchott3Ouagadougou3Pekin5		
Ouagadougou3Pekin5		
Pekin 5		
	Port au Prince	

Rio de Janeiro	8
Riyad	2
Santiago du Chili	4
Sao Paulo	20
Shangai	2
Singapour	11
St-Domingue	6
Tbilissi	1
Thessalonique	4
Tripoli	3
Tunis	3
Yaounde	1

En 2010, 35 bénévoles et 6 stagiaires ont assuré les permanences : 19 en ZAPI et 16 en permanence téléphonique.

L'Anafé a recueilli de très nombreuses difficultés :

- accélération de la procédure et renvois quasi-immédiats de certaines personnes ;
- renvois de mineurs isolés ;
- problèmes d'enregistrement des demandes d'asile dans les terminaux ;
- problèmes d'accès aux soins et à l'interprétariat ;
- brutalités
- rejets injustifiés des demandes d'asile ;
- dans la plupart des cas, manque d'information sur la procédure.

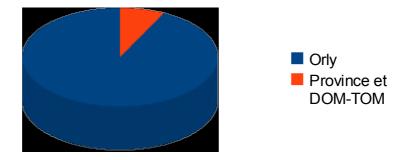
Zone d'attente Orly :

Statistiques Orly, zones d'attente de province et DOM-TOM 2010

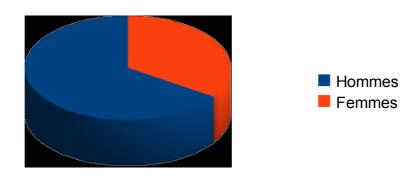
<u>Précision</u>: Par souci de simplification, on utilisera dans le document la formule « *province* » pour les données relatives aux zones d'attente de province et des DOM-TOM

Répartition par sexe et nombre total de maintenus suivis par l'Anafé

	ORLY	PROVINCE	
Hommes	143	16	
Femmes	81 2		
Total	224 18		
Total personnes suivies	242		



Comparaison du nombre de maintenus à Orly et en province



Répartition des maintenus par sexe

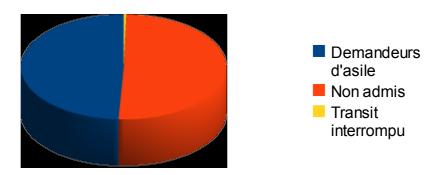
Répartition par situation administrative

	ORLY	PROVINCE
Demandeurs d'asile	110	9
Total	119	

	ORLY	PROVINCE
Non admis	113	9
Total	122	
Justificatif d'hébergement	54	2
Absence de visa de retour	5	0
Faux documents	30	2
Absence de visa	12	2
Absence d'ordre de mission	5	0
Manque de garanties/poursuite du voyage	10	0
Absence d'assurance	8	0
Aucun document	3	3
Ressources insuffisantes	13	2

Inscription fichier SIS	1	1
Non renseigné/Autres	7	0

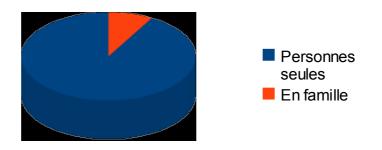
	ORLY	PROVINCE
Transit interrompu	1	0
Total	1	



Répartition des maintenus par situation administrative

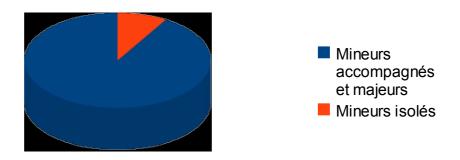
Situation familiale et mineurs isolés

	ORLY	PROVINCE
En famille	18	2
Total	20	
Familles	7	1
Total	8	
Séparations de familles	2	0
Total	2	



Répartition des maintenus par situation familiale

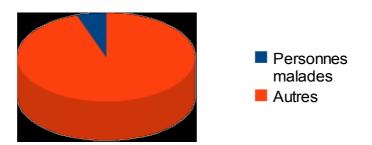
	ORLY	PROVINCE
Mineurs isolés	11 (8 filles – 3 garçons)	10 (9 garçons – 1 fille)
Total	21	



Part des mineurs isolés dans le total des maintenus

Maladie

	ORLY	PROVINCE
Maladie	13	0
Total	1	3



Part des personnes malades dans le total des maintenus

Respect de la procédure

	ORLY	PROVINCE
Violences	2	0
Total	2	

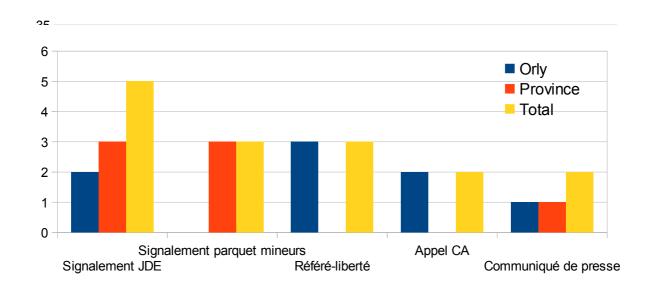
Problèmes d'enregistrement de la demande d'asile	5	7
Total	12	
Problèmes de notification du		
jour franc	15	1
Total	16	
Problèmes d'interprétariat	9	6
Total	15	
Notification tardive des droits	5 0	
Total	5	

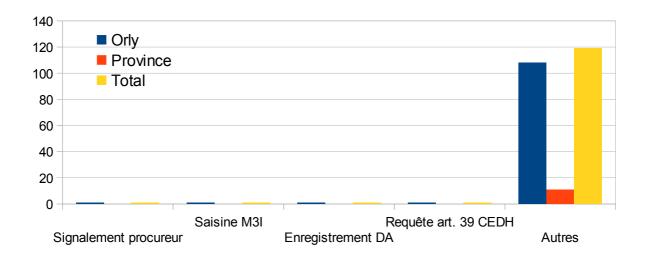
Actions Anafé

	ORLY	PROVINCE
Signalement JLD	30	3
Total	33	
Préparation entretien OFPRA	24	4
Total		28
Ratata	8	0
Total		8
Contact AAH	6	4
Total	10	
Signalement JDE	2	3
Total	5	
Signalement parquet mineurs	0	3
Total	3	
Signalement procureur	1	0
Total	1	
Référé-liberté	3	0
Total		3
Saisine Défenseure des Enfants	0	0
Total	0	
Appel devant la CA	2	0
Total	2	
Demande d'admission à titre humanitaire	16	0

Total		16	
Saisine M3I	1	0	
Total		1	
Communiqué de presse	1	1	
Total		2	
Enregistrement DA	1	0	
Total	1		
Requête art. 39 CEDH	1	0	
Total		1	
Saisine CNDS	0	0	
Total		0	
Autres (contact GASAI, famille, HCR, consulat, préfecture, etc.)	108	11	
Total	119		

Interventions de l'Anafé





Issue de la procédure

	ORLY	PROVINCE
Admission sur le territoire	69	5
Total	74	
JLD	11	3
Total		14
Au titre de l'asile	4	1
Total	5	
Fin de zone d'attente	0	0
Total	0	
NA infirmée par la PAF	8	0
Total	8	
ТА	7	0
Total		7
CA	26	0
Total	26	
Autres (hospitalisation)	3	1
Total	4	
Admission motif inconnu	10	0
Total	10	

	ORLY	PROVINCE
Refoulement	64	9
Total	7	73

Pays d'origine	9	1			
Total	10				
Pays de provenance	48	6			
Total	57				
Destination inconnue	7	2			
Total	9				

	ORLY	PROVINCE
GAV	5	0
Total	5	5

	ORLY	PROVINCE		
Motif de sortie inconnu	86	4		
Total	90			



Issue de la procédure

Durée moyenne de maintien en zone d'attente

	ORLY	PROVINCE	
Durée moyenne de maintien (en jours)	5,76363	3,13	
Moyenne totale	5,45		

Nationalités des maintenus

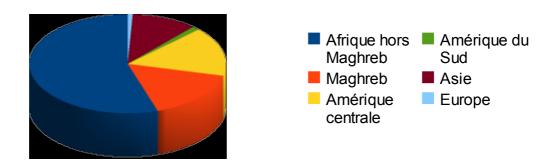
- [Mi
			Mineurs isolés

	ORLY	PROVINCE	TOTAL	DA	NA	TI	DA	NA
Algérie	10	1 (Marseille)	11	0	11	0	0	0
Bénin	1	0	1	1	0	0	0	0
Brésil	1	0	1	0	1	0	0	0
Burkina-Faso	1	0	1	1	0	0	0	0
Cameroun	7	0	7	5	2	0	0	0
Congo	11	0	11	6	5	0	1	1
Congo RDC	7	0	7	6	1	0	0	1
Côte d'Ivoire	5	1 (Marseille)	6	5	1	0	1	1
Egypte	1	0	1	0	1	0	0	0
Equateur	1	0	1	1	0	0	0	0
France	2	0	2	0	2	0	0	0
Gambie	2	0	2	1	1	0	0	0
Ghana	0	2 (Bordeaux)	2	0	2	0	0	2
Guinée	11	1 (Lyon)	12	6	6	0	0	0
Haïti	31	1 (Pointe-à- Pitre)	32	23	9	0	0	4
Ile Maurice	1	0	1	0	1	0	0	0
Inde	4	0	4	4	0	0	0	0
Irak	7	0	7	7	0	0	0	0
Iran	1	0	1	1	0	0	0	0
Liban	1	0	1	0	1	0	0	0
Mali	39	0	39	7	31	1	0	0
Maroc	11	4 (1 Marseille + 3 Sète)	15	4	11	0	3	1
Mauritanie	16	0	16	7	9	0	0	1
Mozambique	0	3 (Marseille)	3	3	0	0	3	0
Nigéria	5	0	5	5	0	0	0	0
Rép. dominicaine	7	0	7	7	0	0	0	0
Russie	0	1 (Marseille)	1	1	0	0	0	0

					Mineurs isolés			
	ORLY	PROVINCE	TOTAL	DA	NA	TI	DA	NA
Sénégal	13	1 (Marseille)	14	3	11	0	0	0
Sierra-Leone	1	0	1	1	0	0	0	0
Soudan	2	0	2	2	0	0	0	0
Sri-Lanka	7	0	7	7	0	0	0	0

Togo	2	0	2	2	0	0	0	0
Tunisie	12	1 (Bâle- Mulhouse)	13	1	12	0	0	1
Turquie	3	2 (Bâle- Mulhouse)	5	2	3	0	0	0
Venezuela	1	0	1	0	1	0	0	0

Nationalité des maintenus



Précisions sur les maintenus en ZA de province et dans les DOM-TOM

Abréviations:

NA=non-admis

DA= demandeur d'asile

PP= pays de provenance

PO= pays d'origine

<u>Marseille-Le Canet</u>: 8 maintenus 4 mineurs isolés

- 1 mineur marocain NA aucun doc Admis parquet mineurs
- 3 mineurs mozambicains DA Admis JLD
- 1 Ivoirienne DA Refoulée vers Casablanca (PP)
- 1 Sénégalais NA absence de visa Refoulé vers Dakar (PP=PO)
- 1 Russe DA (Tchétchène) Admis au titre de l'asile
- 1 Algérien NA absence de visa + inscrit dans SIS Refoulé vers Alger (PP=PO)

Sète: 3 maintenus mineurs isolés

- 3 mineurs marocains DA- Issue inconnue

Bâle-Mulhouse: 3 maintenus

- 1. 1 Tunisien NA faux documents- Issue inconnue
- 2. 2 Turcs NA justificatif d'hébergement + ressources insuffisantes Refoulés vers la Turquie (PP ou PO?)

Bordeaux: 2 maintenus mineurs isolés

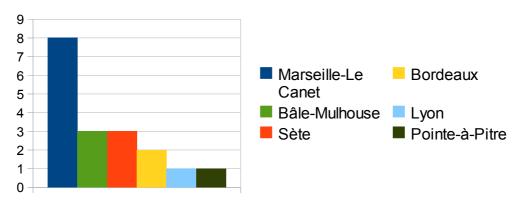
2 mineurs ghanéens NA aucun document - Refoulés vers Abidjan (PP)

Lyon: 1 maintenu

1 Guinéen DA – Issue inconnue

Pointe-à-Pitre (Guadeloupe): 1 maintenue mineure isolée

1 mineure haïtienne NA faux documents – Refoulée vers Port-au-Prince (PP=PO)



Nombre de maintenus par zone d'attente en province et dans les DOM-TOM <u>Précisions sur l'issue de la procédure pour les mineurs isolés</u>

Admissions sur le territoire : 11

5 JLD, 3 NA infirmées, 1 ordonnance de placement provisoire, 1 admission au titre de l'asile, 1 admission motif inconnu

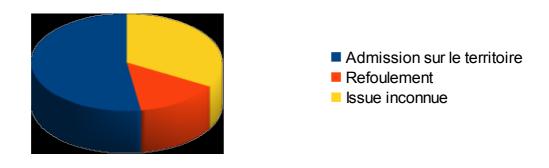
Refoulements: 3

2 mineurs ghanéens refoulés vers Abidjan (ville de provenance)

1 mineure haïtienne refoulée vers Port-au-Prince (ville de provenance)

GAV: 0

Issue inconnue: 7



Issue de la procédure pour les mineurs isolés

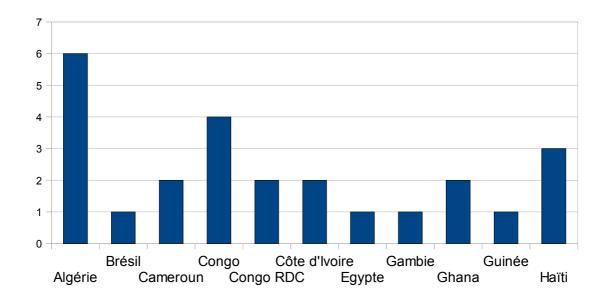
Refoulements

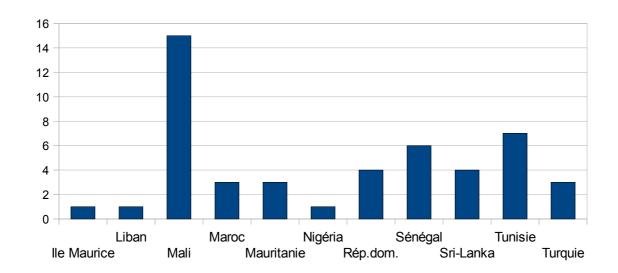
Nationalité	Nombre de personnes refoulées	Refoulés vers	DA refoulés vers

	ORLY	PROVINCE	РО	PP	?	РО	PP	?	PP=PO
Algérie	5	1		6					

Bénin									
Brésil	1				1				
Burkina-Faso									
Cameroun	2		1	1		1			
Congo	4			4			3		
Congo RDC	2			2			2		
Côte d'Ivoire	1	1	1	1		1	1		
Egypte	1		1						
Equateur									
France									
Gambie	1			1			1		
Ghana		2		2			2		
Guinée	1			1					
Haïti	2	1		3					1
Ile Maurice	1				1				
Inde									
Irak									
Iran									
Liban	1			1					
Mali	15			15			2		2
Maroc	3			2	1				
Mauritanie	3			3					
Mozambique									
Nigéria	1			1			1		
Rép. dominicaine	4		2		2	2		2	
Russie									
Sénégal	5	1	4	2					
Sierra-Leone									
Soudan									
Sri-Lanka	4			4			4		

Nationalité		Nombre de personnes refoulées		Refoulés vers			DA refoulés vers		
	ORLY	PROVINCE	РО	PP	?	РО	PP	?	PP=PO
Togo									
Tunisie	6	1	1	5	1		1		1
Turquie	1	2		1	2		1		1
Venezuela									

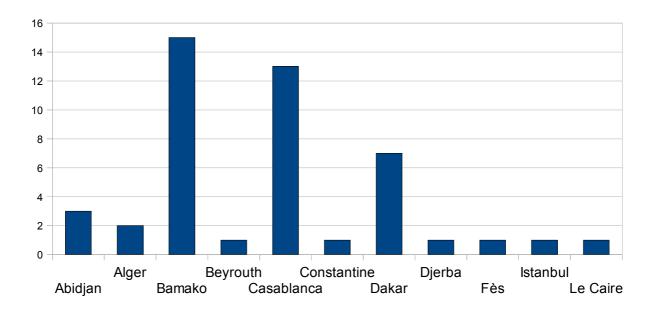




Pays de refoulement (en nombre de personnes refoulées)

	Nombre de personnes refoulées vers cette destination						
Ville de refoulement	ORLY	PROVINCE	TOTAL				
Abidjan	1	2	3				
Alger	1	1	2				
Bamako	15	0	15				
Beyrouth	1	0	1				
Casablanca	12	1	13				
Constantine	1	0	1				
Dakar	6	1	7				
Djerba	1	0	1				
Fès	1	0	1				

Istanbul	1	0	1
Le Caire	1	0	1
Marrakech	1	0	1
Monastir	1	0	1
Nouakchott	2	0	2
Oran	2	0	2
Port-au-Prince	2	1	3
Punta Cana	1	0	1
St Domingue	2	0	2
Tlemcen	1	0	1
Tunis	5	1	6
Yaoundé	1	0	1



Villes de refoulement (en nombre de personnes refoulées)

Annexe 2 – Observatoire de l'Enfermement des Etrangers / mai 2010

CREATION DE L'OBSERVATOIRE DE L'ENFERMEMENT DES ETRANGERS

POURQUOI

En Europe, la directive « retour » adoptée le 16 décembre 2008 a institutionnalisé la pratique de la détention administrative des étrangers, avec des durées pouvant aller jusqu'à dix-huit mois. En France, la politique du chiffre en matière d'éloignement conduit à ce que l'enfermement, sous toutes ses formes, devienne un mode banal de « gestion des migrants ».

Cette pratique provoque notamment des actes de désespoir et des drames humains dans les centres de rétention administrative (CRA) : automutilations, tentatives de suicides, incendies, révoltes. Le 21 juin 2008, à la suite de la mort d'un retenu, une révolte éclate : le plus gros CRA de France part en fumée. Réponse du gouvernement : répression et désinformation. Le nombre de personnes privées de liberté pour des motifs extra-judiciaires est en forte augmentation depuis 2004. Fin 2009, il y avait 23 CRA en métropole et 4 outre-mer. Dans ces derniers, la situation est particulièrement préoccupante tant sur le plan des conditions matérielles de rétention que sur celui du respect des droits des étrangers. En raison de l'application d'un droit dérogatoire et beaucoup moins protecteur, le nombre de reconduites à la frontière est bien plus élevé dans les départements ou collectivités d'outre-mer que dans l'hexagone. A Mayotte, en 2008, leur nombre représentait 10% de la population et près de 3 000 mineurs ont été expulsés.

Plusieurs dizaines de locaux de rétention administrative (LRA) existent également en France. Certains sont permanents, d'autres temporaires. Ils peuvent être créés par simple décision préfectorale dans n'importe quel lieu (commissariat, hôtel, etc.). Les conditions matérielles y sont souvent mauvaises et la possibilité d'y faire valoir ses droits limitée. En outre, l'enfermement dans ces locaux est quasiclandestin car il est très difficile d'obtenir des informations précises sur leur nombre, comme sur le nombre des personnes qui y sont placées. Il n'existe à ce jour aucune liste facilement accessible de ces lieux d'enfermement.

Par ailleurs, un grand nombre d'étrangers se trouvent en prison, condamnés pour séjour irrégulier ou pour refus d'embarquer lors de l'exécution d'une expulsion et ne pouvant accéder à leurs droits en détention.

Enfin, la situation est également préoccupante à l'entrée sur le territoire français. Vingt ans après sa création, l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) constate tous les ans que des milliers d'étrangers - parmi lesquels des demandeurs d'asile - se voient refuser l'entrée sur le territoire et sont maintenus en zone d'attente pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines, dans des conditions très difficiles et bien souvent au mépris de leurs droits.

Si plusieurs initiatives citoyennes existent, si l'Anafé et la Cimade notamment, à travers leurs rapports annuels, ont fourni à ce jour des données précieuses, la question de l'enfermement des étrangers échappe encore à une appréhension globale par l'opinion.

C'est pourquoi nos associations, souhaitant être rejointes par d'autres organisations/groupes, décident de créer un Observatoire de l'enfermement des étrangers pour porter le regard de la société civile sur le processus et les lieux de l'enfermement, en vue :

- de recueillir des informations sur l'exercice effectif des droits des étrangers privés de liberté ;
- de faire connaître la réalité et les conditions de l'enfermement des étrangers ;

- de témoigner sur les conséquences de cet enfermement et sur des situations conduisant aux violations des droits ;
- de jouer un rôle d'alerte et de défense des droits des étrangers ;
- de soutenir les initiatives locales pour la défense des étrangers enfermés ;
- de favoriser l'émergence d'observatoires locaux.

COMMENT

L'Observatoire fonde son action sur les dispositions de droit interne et les instruments internationaux de protection des droits de l'Homme, en particulier la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales qui prohibent la torture et les peines et traitements inhumains ou dégradants, et protègent le droit à la vie, la dignité ainsi que le droit à une vie privée et familiale.

L'Observatoire mettra en relation les personnes, groupes et réseaux qui soutiennent les étrangers enfermés. Il organisera un réseau d'informateurs en tissant des liens avec les personnes, groupes et réseaux qui interviennent ou accèdent aux lieux d'enfermement et celles qui subissent directement ou indirectement la privation de liberté (les personnes détenues et leurs proches).

L'ensemble de ces personnes seront sollicitées pour alerter l'Observatoire lorsqu'elles constateront un manquement aux droits ou des dysfonctionnements sérieux. Le cas échéant, il procédera à des investigations complémentaires. Il organisera régulièrement l'audition des différents acteurs intervenant dans les lieux d'enfermement, et pourra mener des campagnes de visites.

Les alertes régulières des pouvoirs publics et de la presse seront effectuées sous la forme de rapports, d'études, d'une revue et/ou d'un site internet.

CHARTE

Les membres de l'Observatoire :

- dénoncent la banalisation de l'enfermement administratif, et la pénalisation du séjour irrégulier comme mode de gestion des étrangers ;
- défendent le principe d'un accès et d'un soutien effectif à leurs droits pour les étrangers enfermés, sans distinction de nationalité, de langue, de religion, d'orientation sexuelle ou d'opinion;
- partagent les informations relatives aux entraves à l'exercice des droits par les étrangers enfermés ;
- établissent et/ou diffusent les témoignages sur les conséquences de l'enfermement et sur des situations conduisant aux violations des droits fondamentaux;
- informent l'Observatoire de toute forme de partenariat institutionnel ou subvention publique en lien avec l'enfermement des étrangers et la défense des droits des étrangers privés de liberté;

MEMBRES FONDATEURS:

ACAT-France, Avocats pour la défense des droits des étrangers (ADDE), Anafé, Comede, Emmaüs France, Fasti, Gisti, La Cimade, Ligue des droits de l'homme, MRAP, revue Pratiques, Syndicat des avocats de France (SAF), Syndicat de la magistrature (SM), Syndicat de la médecine générale (SMG), le Secours Catholique.

Annexe 3 – Programme Colloque anniversaire Anafé – 29 octobre 2010

LES ZONES D'ATTENTE, VINGT ANS D'ÉVOLUTION : LE « SOUS-DROIT » DES ÉTRANGERS ?

COLLOQUE ANNIVERSAIRE 20 ANS ANAFÉ

VENDREDI 29 OCTOBRE 2010 DE 9H à 18H30

Salle CFDT - 2, Bd de la Villette, Paris 19ème Métro Belleville ligne 2 ou 11

Matinée

Modératrice: Danièle Lochak, Professaurémérite,

Université Paris Ouest La Défense Nanterre

1ère séance

9H15 : Présentation du l'Anafé

Jean-Éric Malabre, Président de l'Anafé

9H45: Vingtansdezonel'attenteyingtansdel'Anaféguelrespect,

quelle/fenselextroitsdextranges Hélène Gacon, Présidente d'Honneur de

l'Anafé

10H15: Fermeturelexampal'étrangesutopieunécessité? Olivier

Clochard, Président de Migreurop, CNRS-Université de Bordeaux 3

10H45 : Pause

2e séance

11H00: La zonel'attente un canomalie on stitution relle? Serge Slama,

Maître de conférences, Université d'Évry Val d'Essonne

11H20 : Statutdeszones l'attentet respect le la Convention au repérme

deschroitedel'homme, Catherine Teitgen-Colly, Professeure, Université Paris I

Panthéon-Sorbonne

Rapport d activite Anale - 2010	
11H40: La détentionle étrangeret des demandans des ileite frontièrendroite ommunataire Odysseus, Bruxelles	, Laurence Debauche, Réseau Académique
12H00: Discussion	
12H30 : Déjeunetibre	
	Après-Midi
Modérateur : Philippe E	Bernard, JournalisteLe Monde
	3₀ séance
14H30 : Le rôldesavocatenzonel'attente barreau de Bobigny, Christophe Pouly, a	, Catherine Herrero, avocate au vocat au barreau de Paris
15H00 : Le rôlalesassociationenzonel'attente International France	, Patrick Delouvin, Amnesty
15H25 : Le regardlu Contrôle upénéral le sieux de privation de liberté , Jean-Marie lieux de privation de liberté	ddibaté Delarue, Conseiller d'État, Contrôleur général des
15H50: La visionlu Jugedes Libertéet de la Détention (J. procédude maintieules étrangeur zon d'attente coordinateur des JLD de Bobigny	LD) suda , Nicolas Bonnal,
16H05: Discussion	
16H35 : Pause	
Modérateur : Jean-Eric	e Malabre, Présidentlel'Anafé
	4ème séance
16H50 : Le pointdevaetiléaistear	Louis Mermaz Sénateur (PS)

, Table ronde avec la participation de 17H05 : Zonexl'attente exemple étranges Carolina Boe, Doctorante, Migrations et Sociétés, Université Paris Diderot, et de Caterina Severino, Maître de conférences, Université du Sud Toulon-Var

17H30 : Discussionsuivieletémoigrages l'étrangesplacéenzone d'attente

18H00 : *Conclusions* , François Julien-Laferrière, ancien président de l'Anafé, Professeur émérite, Université Paris-Sud

18H30 : *Clôture*

Annexe 4 - Publications de l'Anafé

Pour commander ces rapports, contactez l'Anafé. La vente de ces rapports permet de financer nos actions.

Un bulletin de soutien est disponible sur notre site : http://www.anafe.org

- Dans l'angle mort de la frontière, Bilan 2010 Observations et interventions de l'Anafé en zone d'attente de Roissy, juin 2011.
- Indésirables étrangers, Bilan 2009 Observations et interventions de l'Anafé en zone d'attente de Roissy, décembre 2010.
- De l'autre côté de la frontière suivi des personnes refoulées, avril 2010.
- Visites dans les zones d'attente de province et d'outre mer en 2007 et 2008, Juillet 2009.
- Inhumanité en zone d'attente, Bilan 2008 Observations et interventions de l'Anafé en zone d'attente de Roissy, Mai 2009.
- Campagne de visite dans la zone d'attente de l'aéroport de Paris Orly, Septembre 2008
 - Bilan 2007, Observation associative dans la zone d'attente de Roissy, Septembre 2008
 - Réfugiés en zone d'attente Rapport sur les dérives de l'examen de l'asile à la frontière Comment la France piétine le principe de l'accès à son territoire de personnes menacées, Septembre 2008
 - Note, Le droit à un recours effectif aux frontières françaises : l'arrêt « Gebremedhin » et ses suites en France, 16 juin 2008
 - Guide théorique et pratique, La procédure en zone d'attente, Mars 2006 puis Mars 2008
 - Visites des associations dans les terminaux de l'aéroport de Roissy et en ZAPI 4 du 28 décembre 2007 au 18 janvier 2008, Février 2008
 - Une France inaccessible Rapport de visites en aérogares / Zone d'attente de Roissy-Charles de Gaulle, Décembre 2007
 - Argumentaire de l'Anafé sur les mesures relatives à l'entrée sur le territoire et à la zone d'attente Examen par la Commission mixte paritaire, Octobre 2007
 - Argumentaire de l'Anafé sur les mesures relatives à l'entrée sur le territoire et la zone d'attente intitulé « Un recours suspensif mais non effectif», Juillet 2007
 - Bilan 2005 et Bilan 2006, Observation associative dans la zone d'attente de Roissy, Juillet 2006 et Février 2007
 - Campagne de visites des zones d'attente en France Novembre 2005 à mars 2006, Novembre 2006
 - Note de l'Anafé, Mineurs isolés en zone d'attente : avec ou sans administrateur ad hoc, les droits des enfants constamment bafoués, 4 octobre 2006
 - Du placement en zone d'attente... au tribunal correctionnel Campagne d'observation des audiences du tribunal de grande instance de Bobigny Février/avril 2005, Avril 2006.
 - Note, Compétence du Juge des libertés et de la détention : quels moyens invoquer au profit des étrangers maintenus en zone d'attente ?, Mars 2006.
 - La frontière et le droit : la zone d'attente de Roissy sous le regard de l'Anafé Bilan de six mois d'observation associative (avril-octobre 2004), Novembre 2004.
 - La zone des enfants perdus Mineurs isolés en zone d'attente de Roissy Analyse de l'Anafé du 1er janvier 2004 au 30 septembre 2004, Novembre 2004.
 - Note, Commentaire de l'Anafé sur la loi Sarkozy, L'étranger et le juge au royaume de la police, Décembre 2003.

- La roulette russe de l'asile à la frontière Zone d'attente : qui détourne la procédure ? Rapport sur la procédure d'admission sur le territoire au titre de l'asile, Novembre 2003.
- Zone d'attente : 10 ans après, les difficultés persistent, Mars 2003.
- Violences policières en zone d'attente, Mars 2003.
- Pour un accès permanent des associations et des avocats dans les zones d'attente, Décembre 2001.
- Zones d'attente : En marge de l'Etat de droit, Mai 2001.
- Bilan des visites en zone d'attente à Roissy, Campagne de novembre 2000 à mars 2001, Avril 2001.
- Zones d'attente des ports, des aéroports et des gares ferroviaires Visites des associations habilitées, 1997-1998 et 1998 -1999.

Rapport d'activité Anafé - 2010	